.CONCH'INFOS.

NOVEMBRE 2026, Numéro 88



Mairie de Conches sur Gondoire
6 place de l'Église (77600)

Tél. : 01 64 02 26 17
accueil@conches-sur-gondoire.fr
Lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 17h,
Samedi de 9h à 12h.
www.conches-sur-gondoire.fr

Astreinte technique (*pour les urgences*) : 06 56 70 43 34
Police pluricommunale : 01 64 02 47 47
police.municipale@lagny-sur-marne.fr

Directrice de la publication : Marie-Christine VATOV / Comité de rédaction : Elodie BARON, Sylvie CABIN, Hugo ROCH



J'ai été alertée à plusieurs reprises au sujet de la propriété située au 9 rue du Fort du Bois, précédemment occupée par un haras.

Depuis la fin d'année 2024, la commune a prononcé la fermeture administrative de l'établissement à la suite de plusieurs difficultés et manquements constatés, notamment en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité. Dans le cadre du suivi de cette situation, différents services et organismes compétents ont été amenés à intervenir, parmi lesquels la SPA*, les services vétérinaires de la DDPP* de Seine-et-Marne ainsi que les services d'incendie et de secours.

Cette décision de fermeture, prise sous la précédente mandature, était une décision difficile mais nécessaire, assumée dans l'intérêt de la sécurité des usagers, de la population et de la préservation du site.

À la suite de cette fermeture, l'ancien propriétaire a décidé de mettre le bien en vente. La commune a alors été particulièrement vigilante quant au devenir de cette propriété, compte tenu de son environnement et des différentes protections qui s'y appliquent, en raison de sa situation en zone agricole, dans le site classé des vallées des rus de la Brosse et de la Gondoire, ainsi que dans le périmètre de protection des Monuments historiques.

Plusieurs projets d'acquisition ont été envisagés, notamment pour des activités de marchand de biens, de bâtiment ou de stockage qui apparaissaient difficilement compatibles avec les caractéristiques et les protections du site.

La municipalité a, à chaque étape, défendu le respect des règles d'urbanisme et la préservation de ce secteur auprès des interlocuteurs concernés.

Au début de l'année 2026, la municipalité a également étudié, avec la SAFER*, la possibilité d'une intervention foncière. Toutefois, le prix d'acquisition auquel auraient dû s'ajouter les coûts importants de démolition, de nettoyage et de renaturation du terrain ne permettait pas à la commune de supporter seule une telle opération.

Des échanges ont alors été engagés avec nos partenaires institutionnels, notamment la SEM Aménagement 77*, la Région Île-de-France et la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire, afin d'étudier la possibilité d'un projet tourné vers la nature et l'environnement. Ces démarches n'ont toutefois pas permis d'aboutir à une acquisition publique du site.

La vente à de nouveaux propriétaires est finalement intervenue au printemps 2026. Depuis lors, la commune entretient un dialogue régulier avec ces derniers afin de leur rappeler et de préciser les règles d'urbanisme ainsi que les différentes contraintes et protections applicables à cette propriété.

Les services de l'Etat, notamment dans les domaines de l'environnement et de la police de l'eau, l'Architecte des Bâtiments de France, ainsi que les services urbanisme et environnement de la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire, sont également associés au suivi du dossier selon leurs compétences respectives.

Je n'ai pas pour habitude de commenter publiquement des dossiers individuels. Toutefois, face aux informations parfois inexactes qui ont pu circuler concernant ce site, il me paraît important de rappeler les faits, et rien que les faits.

Les autorisations d'urbanisme constituent des documents administratifs communicables dans les conditions prévues par la réglementation ; les dossiers concernés peuvent être consultés auprès des services compétents.

À ce jour, les travaux réalisés par l'exploitation agricole sont suivis par la commune au regard des autorisations d'urbanisme délivrées. La municipalité demeure particulièrement attentive à leur bonne exécution ainsi qu'au respect des prescriptions et réglementations applicables à ce site sensible.

Notre ligne reste ainsi inchangée : permettre une activité compatible avec la vocation du site, veiller à la préservation de son caractère agricole, paysager et environnemental et au strict respect des règles d'urbanisme.

Notre vigilance ne porte pas uniquement sur le respect de la réglementation : nous souhaitons également que la transformation de ce site constitue une véritable amélioration pour le quartier, avec un projet plus esthétique, mieux intégré dans son environnement et participant à l'embellissement de la rue du Fort du Bois et, plus largement, à la qualité du cadre de vie à Conches sur Gondoire.

Bien à vous,

Marie-Christine Vatov

SEM Aménagement 77 : Société d'Économie Mixte de Seine-et-Marne, structure intervenant notamment dans l'aménagement et le développement de projets territoriaux.

SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural, organisme intervenant notamment dans la gestion et la préservation du foncier agricole et rural.

SPA : Société Protectrice des Animaux, association œuvrant pour la protection et le bien-être des animaux.

DDPP : Direction Départementale de la Protection des Populations, service de l'Etat compétent notamment en matière de protection des consommateurs, sécurité sanitaire et protection animale.







INFORMATIONS DIVERSES

MODIFICATION DU PLU



Par arrêté du 16 juin 2026, Madame la Maire a prescrit la procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme. Elle comportera les étapes suivantes (dates prévisionnelles) :

- envoi à la Mission Régionale d'Autorité environnementale : fin novembre 2026
- transmission aux Personnes Publiques Associées : fin novembre 2026
- mesures de publicité : début mars 2027
- mise à disposition du public : mi-mars 2027
- bilan de la concertation et délibération : fin mai 2027.

BANCS, POUBELLES ET BORNES CANINES



Vous vous promenez dans Conches ? Afin de préparer les nouvelles implantations de bancs, de poubelles et de bornes canines à travers le village, faites-nous part de vos suggestions sur les emplacements prioritaires à retenir, en localisant précisément le ou les endroits que vous proposez, photo à l'appui.
Les propositions sont à envoyer à **accueil@conches-sur-gondoire.fr** ou dans la boîte aux lettres de la mairie.

RAPPEL DES JOURS DE COLLECTE DES DECHETS

- Ordures ménagères : mardi vendredi
- Emballages et papiers : Lundi
- Verre : Lundi ***(semaine impaire)***
- Services encombrants :

Sur RDV uniquement. Réservez un créneau par téléphone au 01 60 43 51 96 ou sur sietrem.fr

- Déchets verts : Apport en déchetterie
- Biodéchets : composteurs partagés (ruelle Binette, rue de la Jonchère, allée Georges Bernanos)



RAPPEL DES HORAIRES DES ENGINS A MOTEUR



L'utilisation des engins bruyants susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, est autorisée mais en respectant les horaires suivants :

- De 8 à 12h et de 14 à 20h, du lundi au vendredi,
- De 9 à 12h et de 14 à 19h les samedis,
- De 10 à 12h les dimanches et jours fériés.

NB : Les travaux publics ont des horaires différents :

- De 8 à 20h, du lundi au samedi.



DATE LIMITE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES



Si vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales et que souhaitez voter, que vous fassiez la démarche en mairie ou bien en ligne, la date limite pour s'inscrire sera désormais la même : **le 6e vendredi précédant le scrutin** **soit le 12 mars 2027.**
si vous vous déplacez à la mairie, vous devez apporter votre pièce d'identité et un justificatif de domicile pour remplir l'imprimé CERFA 12669-02.

PREMIER CONSEIL DES SENIORS



Le Conseil des Seniors a tenu sa séance d'installation le 6 octobre. Il participera à la prise en compte des besoins des seniors dans la vie courante, et impulsera des initiatives diverses pour animer la commune. Cette première réunion a été suivie du verre de l'amitié.
La Mairie prépare d'ores et déjà la mise en place d'un minibus pour emmener nos aînés au cinéma ou faire des courses. Dans le domaine de l'information et de la prévention, des conférences seront proposées sur la santé, la sécurité, ou encore sur l'utilisation d'un smartphone. En matière d'animation et de lien social, outre la sortie annuelle des seniors, repas à thème, cours de gymnastique, thés dansants, lotos, séances de jeux de carte ou de jeux de société réuniront les seniors… La Grange réhabilitée sera le lieu privilégié de ces initiatives.

INFO UTILE

Eric Cauchie, responsable des Services Techniques, est disponible pour vos interrogations concernant la voirie, l'élagage, la tonte, les nids de frelons, etc. …

- par téléphone : 06 44 02 46 47
- par mail : **eric.cauchie@conches-sur-gondoire**

sur les horaires d'ouverture de la mairie du lundi au vendredi.

EMBELLISSEMENT ET SÉCURITE DE LA COMMUNE

L'élagage se poursuit sente Alice Guy et rue du Fort du Bois







Marquages au sol dans les rues de la commune
La signalétique au sol fait actuellement l'objet d'une remise en peinture afin de raviver sa visibilité.



Petits éclairages aux passages piétons devant l'école
Les Services techniques ont renforcé la sécurité du passage piéton devant l'école grâce à l'installation de points lumineux.



Plantations de deux rangées d'arbres dans le cimetière
Des arbres ont été plantés à l'entrée haute du cimetière, apportant ainsi une touche de verdure et, à terme, un peu d'ombre et de confort aux visiteurs lors des épisodes de fortes chaleurs.

RAPPEL COLIS DE NOEL POUR LES SENIORS

La distribution aura lieu la **le 12 décembre de 9h à 12 à la Grange.**



UN LIVRE A NOËL POUR CHAQUE ENFANT



La municipalité offre chaque fin d'année un livre aux enfants de maternelle et d'élémentaire. Cette initiative s'adresse à tous les petits Conchois, qu'ils soient scolarisés à Conches ou hors de Conches.

Si votre enfant est scolarisé dans une autre commune, pensez à l'inscrire auprès de Marie Berzin :

marie.berzin@conches-sur-gondoire.fr

Les livres vous seront transmis au début des vacances scolaires de fin d'année par voie postale.



OUVERTURE DE LA GRANGE

Notre salle de fêtes La Grange rouvrira ses portes au mois de décembre afin d'accueillir de premières animations.

Rendez-vous pour l'inauguration officielle **le vendredi 15 janvier 2027 à 19h.**

Accès piéton : 15 bis avenue Marcel Proust.

Accès automobile et piéton : 8 ter rue du Fort du Bois.

RETOUR SUR IMAGE

INAUGURATION LIAISON DOUCE



C'est sous un magnifique ciel bleu que s'est déroulée, ce matin, l'inauguration du nouveau chemin piéton reliant la ruelle Sainte-Jeanne à la rue du Clos Sainte-Jeanne, pour le plus grand bonheur des promeneurs.

Une jolie promenade bucolique à travers champs, qui permet désormais de relier le sud au nord du village, en longeant les bords de la Gondoire, jusqu'au futur pôle sportif. Un nouvel itinéraire qui invite à la découverte et à la douceur de vivre dans notre village. La commune va installer très prochainement : bornes canines, bancs et poubelles sur ce chemin.

Un grand merci à Marne et Gondoire, sans qui ce beau projet n'aurait pu voir le jour, ainsi qu'à Martine Daguerre, ancienne maire de Conches qui s'est pleinement investie pour sa réalisation.



Une très jolie soirée d'Halloween ! Tout le monde était ravi : les pizzas étaient délicieuses, la décoration parfaitement réussie et les jeux ont remporté un franc succès. Tous les ingrédients étaient réunis pour passer un excellent moment ! Un grand merci aux organisateurs pour leur investissement, leur créativité et le temps consacré à la préparation de cette belle soirée !

PATRIMOINE ET CULTURE

MAURICE BOITEL



Né en 1919 dans l'Eure, Maurice Boitel est un peintre rattaché à l'École de Paris. La région parisienne, où il a longtemps vécu, lui a fourni nombre de ses sujets. Amoureux de la nature et résident pendant quelques années de notre village, Maurice Boitel a consacré plusieurs de ses toiles à l'immortaliser. Il peint ainsi *L'église de Conches* (1962), *Chemin à Conches* (1963) et *Le jardin du peintre à Conches* (1965), tableaux dont on retrouvera sur Internet des reproductions. Maurice Boitel décède en 2007 à Audresselles (Pas-de-Calais). Le parc Boitel a été baptisé en son honneur.

TOUS A VOS AGENDAS

MATINÉE CITOYENNE

Les jeunes diplômés, les nouveaux majeurs et les titulaires de la médaille d'honneur du travail seront à l'honneur le 7 novembre à 10 heures à la mairie.

CÉRÉMONIES DU 11 NOVEMBRE



Les cérémonies commémoratives de l'Armistice de 1918, marquant la fin de la Première Guerre mondiale, auront lieu le mercredi 11 novembre : à 10 h 30 au cimetière de Conches sur Gondoire, à 11 h 00 au cimetière de Gouvernes puis à 11 h 30 au cimetière de Guermantes. Un verre du souvenir sera ensuite offert par la Commune de Guermantes à l'Espace Marcel Proust. Nous vous espérons nombreux !

MAISONS DÉCORÉES POUR LES FÊTES



A l'approche des fêtes de fin d'année, la municipalité vous invite à faire parler votre créativité afin d'émerveiller petits et grands. Faites souffler un vent de magie sur nos rues en participant au concours de décoration des maisons pour les fêtes et gagnez une récompense gourmande !

Inscription avant le 12 décembre, auprès de la mairie : **accueil@conches-sur-gondoire.fr** ou par téléphone **01.64.02.26.17.**

SPECTACLE DE NOËL

La municipalité vous invite à fêter ensemble et en famille la magie des fêtes de Noël **à la Grange le dimanche 13 décembre après-midi.**

Votre accueil se fera à 14h30.

Au programme des festivités :

- le spectacle de Noël : « Rudolph le renne »,
- le goûter, moment de convivialité avec distribution de friandises,
- et la présence de notre invité d'honneur : le Père Noël.

ETAT CIVIL

Toute nos pensées vont aux familles et aux proches de :

- M. Bernard DUPONT décédé le 6 septembre 2026
- Mme Nicole MALTIER épouse SÉNÉ décédée le 21 septembre 2026
- Mme Monique LE BAIL épouse DAVELOOSE décédée le 30 septembre 2026

EXPRESSION DE L'OPPOSITION

Nous n'avons pas reçu d'expression de l'opposition ce mois-ci.